

Commune de Touffreville 27440

Procès-verbal : Conseil municipal mercredi 1^{er} juillet 2026

Le mercredi 1^{er} juillet 2026, le Conseil Municipal de Touffreville, légalement convoqué le 24 06 2026, s'est réuni en mairie, **en réunion ordinaire**, au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire.

Présents : Sophie MALHAIRE, Maire ; Romain CHAPELLE et Florence PATIN, adjoints ; Isabelle DECORDE, Marieke BRIFFARD, Marie BRIFFARD et Jonathan DUVAL

Absents : Emmanuel BÉNARD et Guillaume BÉNARD

Excusés : Xavier DELBART, Stéphanie CHAMPROUX

Membres en exercice : 11

Total membres présents : 7

Secrétaire de séance : Isabelle DECORDE

Quorum nécessaire : 6

Pouvoirs donnés : 0

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du précédent procès-verbal
- Article 623, fêtes et cérémonies
- Achat matériel cantine avec la commune de Lisors
- Entretien terrain d'office, prix de l'intervention de la commune
- Avis sur projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville (76)
- Avis sur l'implantation des Eoliennes
- Désignation des membres à la CLECT

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 03 06 2026

Vu la transmission du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2026, en même temps que la convocation, il est demandé l'avis du conseil municipal (approbation ou non, avec ou sans observation).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation

Approbation du procès-verbal du 05 06 2026

Vu la transmission du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026, en même temps que la convocation, il est demandé l'avis du conseil municipal (approbation ou non, avec ou sans observation).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation

Commune de Touffreville 27440

DEL20260701_23

Article 623, fêtes et cérémonies

Conformément à l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer à l'article 623 « publicité, publications, relations publiques », incluant les dépenses de fonctionnement « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables applicables.

Il est rappelé que cet article est utilisé pour les animations communales, cérémonies de commémoration, présents lors de mariage, couronne lors d'un décès, repas et colis des aînés, cadeau pour les jeunes diplômés et pour les enfants. Le montant budgétisé pour l'année 2026 est de 7 500 €

Il est demandé au conseil municipal de déterminer les dépenses réalisées à cet article.

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- ✓ **D'IMPUTER les dépenses indiquées ci-dessous à l'article 623 (M57 abrégée), intitulé « publicité, publications, relations publiques » dans la limite du budget prévu, soit 7 500 € en 2026 :**
- ✓ **D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les colis et repas des aînés, les récompenses pour les diplômés ;**
- ✓ **Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;**
- ✓ **Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;**
- ✓ **Les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc.) ;**
- ✓ **Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;**

Commune de Touffreville 27440

DEL20260701_24

Achat matériel cantine avec la commune de Lisors

Vu que l'ancienne cantine scolaire contenait du matériel de cuisine et que la commune n'en a plus l'utilité à ce jour ;

Vu que la commune de Lisors propose de les racheter ;

Il est proposé au conseil municipal de vendre ces biens, et éventuellement de les retirer de l'inventaire.

Discussions/débat : le matériel sera vendu en l'état et la commune de Lisors se charge de les récupérer par ses propres moyens.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à vendre le matériel de l'ancienne cantine scolaire, soit : un meuble de rangement en inox et un évier (non inventorié), un chauffe-plat, une friteuse, un lave-vaisselle et un réfrigérateur (inventorié)
- ✓ **DE VENDRE** le matériel à la commune de Lisors ;
- ✓ **DE FIXER** le prix forfaitaire de 850 € l'ensemble du matériel ;
- ✓ **DE RESSORTIR** le matériel répertorié à l'inventaire.

Une décision modification est nécessaire pour prévoir la recette au chapitre 024

DEL20260701_25

DM2026N01-Achat matériel cantine avec la commune de Lisors

Dans le cadre d'une cession de bien, il est nécessaire de prévoir au budget le montant de la cession.

Vu la délibération DEL20260701_24 du 01 07 2026, autorisant la vente du matériel de l'ancienne cantine scolaire au prix de 850 € ;

Il est demandé au conseil municipal d'alimenter le chapitre 024 en recette d'investissement.

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- **DE VALIDER** la décision modification DM2026N01 présentée ci-dessous :

Budget commune de Touffreville, BC 61500 : nomenclature M57 abrégé

CREDITS à OUVRIR					BP + DM
Chapitre	Article	Section	Intitulé	Montant	Montant total
024	024	Investissement recette	Cession	850,00 €	850,00 €
TOTAL				850,00 €	

CREDITS à REDUIRE					BP + DM
Chapitre	Article	Section	Intitulé	Montant	Montant total
13	13251	Investissement recette	Subvention GFP rattachement	850,00 €	1 350,00 €
TOTAL				850,00 €	

Commune de Touffreville 27440

DEL20260701_26

Entretien terrain d'office, prix de l'intervention de la commune

De nombreux propriétaires ne respectent pas l'obligation d'entretenir leurs haies, ce qui gêne à la circulation et à la visibilité.

Dans ce cas, le Maire peut faire intervenir une entreprise, aux frais du propriétaire. Ensuite, il est demandé au propriétaire de payer la facture.

Cependant, certaines haies (petites hauteurs) pourraient être élaguées par l'agent communal (en régie) afin de gagner du temps et réduire les risques d'accidents ou de blocage de gros véhicules, tel le service des ordures ménagères.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à l'entretien d'office des haies en cas de carence des propriétaires et de définir le coût d'intervention.

Discussions/débat : Les haies concernées sont celles qui empiètent sur la voie publique.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- ✓ **D'AUTORISER le Maire à procéder en régie à l'entretien d'office des haies, en cas de carence des propriétaires à compter du 15 juillet 2026 ;**
- ✓ **DE FIXER le prix de l'intervention à 65 € de l'heure, avec un minimum de 4 heures par intervention ;**
- ✓ **DE PRECISER que chaque heure entamée sera due.**

DEL20260701_27

Avis sur projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville (76)

Une consultation du public en lien avec une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la Société FUTERRO France qui souhaite implanter et exploiter une bioraffinerie sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Folleville va se dérouler à partir du 6 juillet 2026 jusqu'au 6 octobre 2026. Ce projet intègre un plan d'épandage concernant 418 communes de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre son avis sur ce projet.

Discussions/débat : Le projet de bioraffinerie est à plus d'1h30 de Touffreville, cependant la commune est concernée pour l'épandage.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- ✓ **D'EMETTRE un avis favorable au projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville et à son plan d'épandage.**

Commune de Touffreville 27440

DEL20260701_28

Avis sur l'implantation des Eoliennes

Lors du précédent mandat, le conseil municipal était défavorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de Touffreville indiquant que cela aurait des impacts négatifs, notamment sur la valorisation du patrimoine immobilier

Il est demandé au nouveau conseil municipal de donner sa position sur l'implantation d'éoliennes.

Discussions/débat : Vu l'exposé, l'ensemble du conseil municipal présent n'a pas formulé d'autres interrogations ou remarques.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

✓ **DE S'OPPOSER à l'implantation d'éoliennes sur son territoire en raison des impacts négatifs, notamment sur la valorisation du patrimoine immobilier**

Par contre, le conseil municipal n'est pas opposé à d'autres techniques de développement durable.

DEL20260701_29

Désignation des membres à la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes

La loi fixe les principales règles de son fonctionnement :

- ✓ la commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- ✓ chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant,
- ✓ le conseil communautaire détermine, à la majorité des deux tiers, la composition de la CLECT,
- ✓ la CLECT élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentant par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un élu titulaire et un élu suppléant.

Discussions/débat : Lorsqu'une commune transfère une compétence à l'intercommunalité (par exemple la gestion des voiries, la CLECT évalue les charges (dépenses) transférées, les éventuelles ressources associées et l'impact financier du transfert sur chaque commune.

L'objectif est de déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) versée entre l'EPCI et les communes membres afin que le transfert de compétences soit financièrement neutre. Selon la compétence transférée, l'AC peut être en faveur ou en défaveur de la commune.

Commune de Touffreville 27440

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts disposant qu'il doit être créé entre toute intercommunalité à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, appelée CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vu la délibération n°117/2026 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 12 mai 2026 portant modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour permettre aux communes d'être représentées en cas d'absence de leur membre titulaire ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

- **DE DESIGNER ses représentants pour siéger au sein de la CLECT de la CDCLA :**

Titulaire : Mme Sophie MALHAIRE

Suppléant : Mme Florence PATIN

Questions diverses

- Programmation travaux SIEGE27, année 2027
- Modification des horaires de permanence du secrétariat à compter du 01 09 2026 : les mercredis de 16h à 19h et les vendredis de 9h à 12h.
- Bistro FMR et marché nocturne : le 18 juillet à partir de 17h
- Foire à Tout avec le comité des fêtes : le 19 juillet 2026
- Travaux 2027 du SIEGE 27 : La commune va proposer de transférer du transformateur dans l'impasse des et de changer des ampoules en LED dans la rue du Plessis. Le SIEGE27, en fonction des différentes demandes des communes validera ou non cette proposition.
- Les caniveaux seront bientôt nettoyés par l'agent communal. Par contre, il est rappelé que chaque habitant doit nettoyer les trottoirs ou accotements devant sa maison.

Heure de fin de séance : 21h08

Commune de Touffreville 27440

Récapitulatif des délibérations

Procès-verbal : Conseil municipal mercredi 1^{er} juillet 2026

Le mercredi 1^{er} juillet 2026, le Conseil Municipal de Touffreville, légalement convoqué le 24 06 2026, s'est réuni en mairie, **en réunion ordinaire**, au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire.

Présents : Sophie MALHAIRE, Maire ; Romain CHAPELLE et Florence PATIN, adjoints ; Isabelle DECORDE, Marieke BRIFFARD, Marie BRIFFARD et Jonathan DUVAL

Absents : Emmanuel BÉNARD et Guillaume BÉNARD

Excusés : Xavier DELBART, Stéphanie CHAMPROUX

Membres en exercice : 11

Total membres présents : 7

Secrétaire de séance : Isabelle DECORDE

Quorum nécessaire : 6

Pouvoirs donnés : 0

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du précédent procès-verbal
- Article 623, fêtes et cérémonies
- Achat matériel cantine avec la commune de Lisors
- Entretien terrain d'office, prix de l'intervention de la commune
- Avis sur projet de bioraffinerie FUTERRO à Saint-Jean-de-Folleville (76)
- Avis sur l'implantation des Eoliennes
- Désignation des membres à la CLECT

Questions diverses

Liste récapitulative des délibérations prises :

- **DEL20260701_23 : Article 623, fêtes et cérémonies**
- **DEL20260701_24 : Achat matériel cantine avec la commune de Lisors**
- **DEL20260701_25 : DM2026N01 achat matériel cantine avec Lisors**
- **DEL20260701_26 : Entretien terrain d'office, prix de l'intervention de la commune**
- **DEL20260701_27 : Avis sur projet de bioraffinerie FUTERRO à St-Jean-de-Folleville (76)**
- **DEL20260701_28 : avis sur l'implantation des Eoliennes**
- **DEL20260701_29 : Désignation des membres à la CLECT**

Secrétaire de séance
Isabelle DECORDE

Maire
Sophie MALHAIRE